



## La Grèce bloque le départ de la Flottille de la liberté II vers Gaza

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 02 juillet 2011

[Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient](#) 2 juillet 2011

Région : [L'Europe](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Montréal, le 2 juillet 2011 — Ce vendredi 1er juillet, le gouvernement grec a annoncé qu'il interdisait le départ à partir de ses ports de tous les navires, grecs ou étrangers, en direction de Gaza. En date du 1er juillet, 17 h HNE, on empêchait toujours le Bateau canadien pour Gaza, le Tahrir — un des 15 bateaux de la Flottille de la liberté II — de quitter le port d'Agios Nicolaos, en Crète. Mercredi, le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, avait demandé à son homologue grec, George Papandreou, d'empêcher la flottille d'aide de quitter la Grèce vers Gaza. Les autorités portuaires grecques sont montées à bord du Tahrir vendredi et ont saisi son permis. Les représentants officiels canadiens n'ont pas commenté l'incident, bien que des dizaines de Canadiens soient à bord du bateau.

L'objectif de la Flottille de la liberté II est de protester de manière pacifique contre le blocus israélien de Gaza, lequel viole le droit international et inflige des difficultés graves aux Palestiniens. Comme l'a toutefois souligné le journal israélien Haaretz, M. Netanyahu a considérablement renforcé ses liens avec M. Papandreou au cours des 18 derniers mois. Il a récemment imploré les dirigeants européens à fournir une aide financière à la Grèce. Celle-ci est actuellement secouée par une crise financière et par des protestations populaires contre les mesures d'austérité proposées par le premier ministre grec. La décision prise par la Grèce d'empêcher les bateaux de quitter les ports grecs vers Gaza est peut-être un signe que le premier ministre grec souhaite rendre la pareille à M. Netanyahu.

« Nous rappelons aux dirigeants grecs et canadiens que c'est le blocus qui contrevient au droit international, et non pas la tentative pacifique de la Flottille de la liberté II de le contester », a affirmé le président de Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO), Thomas Woodley. CJPMO souligne que la déclaration de la Grèce interdisant le départ des navires n'a fourni aucune explication sur ladite interdiction — et certainement aucune justification légale pour l'appuyer. CJPMO et ses partisans s'attendent à ce que le gouvernement canadien prenne toutes les mesures possibles pour protéger les Canadiens à bord du Tahrir ainsi que les droits de ce bateau canadien.

En plus d'immobiliser le Tahrir, les autorités grecques ont forcé le bateau américain de la

flottille, l'Audace de l'espoir, à revenir au port vendredi peu après qu'il ait pris le large à partir d'un port grec. Plus tôt cette semaine, des activistes de la flottille ont rapporté que les navires irlandais et suédois participant à la flottille avaient été sabotés dans les ports turcs et grecs respectivement. Les autorités israéliennes ont refusé de commenter les allégations selon lesquelles Israël serait responsable des dommages affligés aux deux navires.

#####

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec:

Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient

Téléphone: 438-380-5410

[Courriel CJPMO](#) - [Site Web CJPMO](#)

La source originale de cet article est [Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient](#)  
Copyright © [CJPMO](#), [Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient](#), 2011

---

Articles Par : [CJPMO](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)